



REGIE DE L'OFFICE DE T SAINT GERVAIS

Département de la Haute-Savoie
Arrondissement de Bonneville
Canton du Mont-Blanc

Envoyé en préfecture le 08/12/2025

Reçu en préfecture le 08/12/2025

Publié le

TOURISME DE S²LO

ID : 074-217402361-20251204-DELOT2025_034-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA SEANCE DU CONSEIL D'EXPLOITATION DE LA REGIE DE L'OFFICE DE TOURISME DU 04 DECEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq - le jeudi quatre décembre à dix-huit heures et quarante minutes, le Conseil d'Exploitation de la Régie de l'Office de Tourisme régulièrement convoqué le vingt et un novembre s'est réuni au nombre prescrit par les statuts de la Régie en salle consulaire en Mairie de Saint-Gervais, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc PEILLEX, Président.

Etaient présents :

Monsieur Jean-Marc PEILLEX, Mesdames Nadine CHAMBEL, Amandine ROSSET, Déborah TARABUSO, Sandrine FOURNIER, Elodie LOMBARDOT, Alizée NICOLETTA, Morgane MARC'H, Messieurs, Bernard SEJALON, Lionel CANON, Jean-François MOUSSET, Renaud GUYON

Etaient absents et avait donné pouvoir :

Madame Lynda VANDELANOITTE à Monsieur Lionel CANON
Monsieur Olivier BEGAIN à Monsieur Renaud GUYON
Monsieur Clément BERRUEX à Monsieur Jean-Marc PEILLEX
Monsieur Patrick BRUNCHER à Madame Morgane MARC'H

Assistaient également à la réunion :

Monsieur Philippe CHEVRAT
Monsieur Mathieu BARBIER

Le procès-verbal du conseil d'exploitation du 06 novembre 2025 est soumis à approbation. Aucune observation n'étant formulée, il est arrêté à l'UNANIMITE.

Il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance.

Monsieur Bernard SEJALON ayant été désigné pour remplir ces fonctions à l'UNANIMITE, les a acceptées.

N°2025/034

CONSEIL D'EXPLOITATION DE LA REGIE DE L'OFFICE DE TOURISME CONVENTION AVEC TV8 MONT-BLANC – APPROBATION ET AUTORISATION DE SIGNATURE

Nombre de membres

En exercice : 16

Quorum : 8

Présents : 12

Pouvoirs : 4

Votants : 16

Délibération télétransmise le : 08 décembre 2025

Mise en ligne du 08 décembre 2025 au 08 février 2026

Délibération exécutoire le : 08 décembre 2025



OFFICE DE TOURISME – 43 RUE DU MONT BLANC - 74170 SAINT-GERVAIS LES BAINS - FRANCE
T+33(0)4 50 47 76 08 - F+33(0)4 50 47 75 69 - www.saintgervais.com – tourisme@saintgervais.com

**CONVENTION AVEC TV8 MONT-BLANC
APPROBATION ET AUTORISATION DE SIGNATURE**

Rapporteur : Monsieur le Président

Il est proposé de renouveler la collaboration avec TV8 Mont-Blanc afin de renforcer la visibilité de la destination durant la saison hivernale 2025-2026 et répondre aux besoins vidéo pour la Mairie et l'Office de tourisme. Ce partenariat s'inscrit dans la stratégie de promotion du territoire auprès des clientèles régionales mais représente également un atout non négligeable pour la création de contenu et l'alimentation de la communication digitale sur le plan national et international.

La convention porte sur la production et la diffusion de contenus audiovisuels destinés à valoriser la destination durant la période du 15 décembre 2025 au 27 mars 2026. TV8 Mont-Blanc mettra à disposition un content manager et assurera la diffusion de reportages (formats courts) et d'espaces publicitaires TV et digitaux.

Prestations TV8 Mont-Blanc :

- Mise à disposition d'un content manager au pôle communication ;
- Production de contenus valorisant les animations, événements et temps forts de la saison ;
- Diffusion sur TV8 Mont-Blanc et ses supports digitaux ;

Ce partenariat permet d'amplifier la visibilité de Saint-Gervais, de produire des contenus professionnels réutilisables de grande qualité et finalement de soutenir les actions de communication sur l'ensemble de la saison 2025-2026.

Le montant total du partenariat s'élève à : 21 000€ HT, soit 25 200 € TTC

ENTENDU l'exposé,

Il est proposé au Conseil d'Exploitation :

- **D'APPROUVER** le contrat de partenariat présenté en annexe
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer le contrat et tout document relatif à ce dossier

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant la juridiction compétente dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Le Conseil d'Exploitation, Monsieur le Président entendu, et après en avoir délibéré, ADOpte cette proposition à l'unanimité.

Fait et délibéré les jour, mois, et an ci-dessus,

Suivent les signatures,
Pour extrait certifié conforme,

le Secrétaire de séance
Bernard SEJALON

Le President
Jean-Marc PEILLEX